

Option Stratégique 1 : Renforcer les bases à long terme du développement

AXE STRATEGIQUE 3 : PROTECTION SOCIALE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Mise en œuvre : Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)

Piliers	Objectifs	Recommandations ou actions prioritaires	Responsable	Echéances	Observations
Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	❖ Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	- Mise en oeuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale - Mise en oeuvre de programmes d'IEC et de renforcement des capacités des travailleurs et des acteurs sociaux - Élaboration et mise en place d'un système d'assurance emploi - Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques			
	❖ Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	- Élaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale (application effective des textes et conventions) - Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))			
	❖ Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale	- Mise en oeuvre d'un programme d'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs - Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés			
	❖ Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux	- Consolidation et restructuration des IPM - Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale			
Extension de la Protection Sociale	❖ Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	- Appui au dispositif de mise en oeuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale - Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité			

10.5.17

Protection des groupes vulnérables	❖ Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables ❖ Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat ❖ Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes Vulnérables ❖ Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit	- Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des mutuelles de santé - Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale - Amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses - Mise en place de régimes adaptés à chaque profession - Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale			
Prévention et gestion des risques et catastrophes	❖ Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux ❖ Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes ❖ Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations ❖ Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs	Programme formation et recherche sur le concept de risques et catastrophes - Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale - Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile - Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations - Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles.			

	et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	- Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines - Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité			
--	--	--	--	--	--